



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Vulnérabilité des cyclistes à Paris et en France

Question écrite n° 13218

Texte de la question

M. Emmanuel Grégoire attire l'attention de M. le ministre des transports sur le décès tragique d'une cycliste, fauchée par un camion de chantier boulevard de la chapelle à Paris. Ce drame insupportable rappelle une nouvelle fois la vulnérabilité des cyclistes face aux véhicules motorisés, en particulier aux poids lourds circulant en milieu urbain. Il impose de renforcer sans délai les dispositifs de sécurité destinés à protéger les usagers les plus exposés, notamment en matière de réduction des angles morts, d'équipements obligatoires, de dispositifs de détection et d'alerte ainsi que de formation des conducteurs professionnels. Ce décès s'inscrit dans un contexte plus large d'augmentation préoccupante des violences motorisées et de l'accidentalité touchant les cyclistes. Selon les chiffres publiés par l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière, 222 cyclistes ont perdu la vie en 2024, soit une hausse de 51 % par rapport à 2010. Les cyclistes représentent désormais 16 % des blessés graves et 20 % des blessés avec séquelles. Dans le même temps, la pratique du vélo connaît une progression continue : + 39 % entre 2019 et le premier semestre 2022 à l'échelle nationale selon l'association Vélo et territoires ; à Paris, le vélo représente désormais 11,2 % des déplacements, devant la voiture (4,3 %) selon l'Institut Paris région. Cette évolution majeure des mobilités s'accompagne de tensions croissantes dans le partage de l'espace public. Les témoignages recueillis par la Fédération française des usagers de la bicyclette lors de son enquête de victimation à l'automne 2024 montrent que la voiture est citée dans 71 % des faits signalés, dont 49 % relèvent de violences physiques. La mort de Paul Varry, renversé intentionnellement en octobre 2024 à Paris, avait déjà suscité une mobilisation nationale d'ampleur. Ces drames successifs appellent une réponse structurelle de l'État. Au-delà des équipements des poids lourds et des mesures relatives aux angles morts, cette situation interroge l'effectivité de la mise en œuvre du plan vélo national, notamment dans son volet de financement des collectivités territoriales. Les collectivités sont en première ligne pour créer les infrastructures nécessaires au développement et à la sécurisation de la pratique du vélo. Pour la période 2023-2027, 1,25 milliard d'euros ont été annoncés, dont 250 millions d'euros budgétisés pour 2024. Or si 125 millions d'euros ont été engagés en 2023 au titre de l'appel à projets « aménagements cyclables » et 125 millions d'euros au titre de l'appel à « territoires cyclables », en 2024 seul l'appel à projets « aménagements cyclables » a été relancé, à hauteur de 125 millions d'euros, sans que les lauréats attendus en juillet aient, à ce jour, été annoncés. L'appel à « territoires cyclables » n'a pas été reconduit, malgré les engagements pris par les ministres compétents, représentant un manque d'investissement de 125 millions d'euros pour l'année 2024. Ces incertitudes font craindre une remise en cause des crédits dédiés au plan vélo, ce qui constituerait un signal extrêmement préoccupant alors même que les objectifs de report modal, de transition écologique et de santé publique rendent indispensable un soutien renforcé à la pratique cyclable. En conséquence, il lui demande quelles mesures immédiates le Gouvernement entend prendre pour renforcer les obligations de sécurité applicables aux poids lourds en milieu urbain, en particulier concernant les angles morts et les dispositifs de détection des usagers vulnérables ; si les 250 millions d'euros prévus pour l'année 2024 dans le cadre du plan vélo seront effectivement mis à disposition des collectivités territoriales et selon quel calendrier ; si l'appel à projets « territoires cyclables » sera relancé et dans quelles conditions ; plus largement, quelle est l'ambition réelle du Gouvernement pour sécuriser durablement la pratique du vélo et lutter contre les violences motorisées, alors que la transformation des mobilités est déjà une réalité sur l'ensemble du territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Grégoire](#)

Circonscription : Paris (7^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13218

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [24 février 2026](#), page 1620